



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Bureaux de poste

Question écrite n° 4355

Texte de la question

M Yves Coussain attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la politique de redeploiement des postes. En effet, cette politique menace de fermeture les postes qui sont implantées dans les zones rurales. Il lui rappelle que la sauvegarde du monde rural necessite le maintien du plus grand nombre de services publics. En consequence, il lui demande quelles sont ses intentions en ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - En reponse aux preoccupations exprimees par l'honorable parlementaire concernant l'avenir de la poste en milieu rural, il convient de rappeler les caracteristiques de l'infrastructure existante. Les habitants des zones rurales sont desservis par un reseau d'accueil comprenant plus de 13 000 bureaux et un reseau de contact represente par plus de 37 000 facteurs qui desservent chaque jour l'ensemble des communes. Du fait des mouvements migratoires et de l'introduction d'organisations nouvelles, une disparite de plus en plus prononcee est apparue dans de nombreuses communes entre les potentialites de bureaux existants et leur niveau reel d'activite. Dans un souci d'optimisation des moyens du service public, la poste a ete conduite a ajuster la forme que revet cette presence a l'evolution du trafic postal et financier, et cela en accord avec la politique d'aménagement du territoire qui vise a assurer un developpement harmonieux du monde rural. La poste est d'ailleurs en contact avec l'Association des maires de France et la Delegation a l'aménagement du territoire et a l'action regionale afin d'etudier les moyens de reactiver, quand c'est possible, les petits etablissemens postaux. La politique du ministere des postes, des telecommunications et de l'espace dans ce domaine consiste a rechercher par des solutions negociees avec les elus locaux le maintien de la presence postale. Lorsqu'un etablisement atteint un tres faible niveau d'activite, les services de la poste etabliront un diagnostic des problemes de ce bureau. En liaison avec les elus, l'administration mettra en oeuvre les moyens pour relancer l'activite de l'etablisement et former les agents concernes. Puis un nouveau diagnostic sera opere un an ou dix-huit mois plus tard pour etablir le bilan. Ainsi, c'est une politique, de reactivation du reseau qui est engagee en associant plus etroitement les elus locaux afin qu'ils contribuent a la revitalisation des etablissemens postaux, notamment a travers les services financiers de la poste.

Données clés

Auteur : [M. Coussain Yves](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4355

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2980